

Conseil d’Orientation relatif aux modalités d’accueil des étudiants et chercheurs étrangers en France

CAMPUS FRANCE

13 décembre 2019 à 10H

1-STRATEGIE BIENVENUE EN FRANCE

- **Bilan des actions mises en place à la rentrée 2019 par les établissements d’enseignement supérieur dans le cadre de la stratégie Bienvenue en France**
France THERY, Cheffe du département de la vie étudiante et de campus, DGESIP, MESRI
- **La campagne mondiale de communication « Bienvenue en France »**
Florent BONAVENTURE, Directeur de la communication et des Études, Campus France
- **La labellisation des établissements**
Emmanuel BECQUART, Responsable Label, Campus France

2-ACTUALITES RELATIVES AUX TITRES DE SEJOUR

- **Plateforme de validation des titres de séjour**
- **Passeport « Talents »**
Isabelle BUREL, Adjointe au Sous-directeur du séjour et du travail, Ministère de l’intérieur

3-BILAN DE LA CAMPAGNE D’AFFILIATION DES ETUDIANTS INTERNATIONAUX A LA SECURITE SOCIALE

Karine MOUCHELIN, Directrice Adjointe, Direction de l’Accueil et de la Vie Etudiante, Campus France

CAMPUS FRANCE

Étaient présents :

Jean-Pierre GESSON, Président du Conseil d'orientation

Damien VIALLE, MEAE

Dominique WAAG, MEAE

Sandrine CROUZET, MESRI

France THERY, MESRI

Isabelle BUREL, Ministère de l'Intérieur

Océane ROUSSEAU, CGE

François PRADAL, CNOUS

Laurent METAIS, AEFÉ

Marine RIBALS, FAGE

Paul MAYAUX, FAGE

Adrien LIENARD, UNEF

Jean RUSSO, IxESN

Béatrice KHAIAT, Campus France

Anastasia ILINE, Campus France

Florent BONAVENTURE, Campus France

Emmanuel BECQUART, Campus France

Karine MOUCHELIN, Campus France

Alia LADJILI RODRIGUEZ, Campus France

1- STRATÉGIE BIENVENUE EN FRANCE

- **La campagne mondiale de communication « Bienvenue en France »**

M. Florent BONAVENTURE indique que la campagne mondiale de communication « Bienvenue en France » a pour objet de valoriser l'enseignement supérieur français et ses établissements, et de donner envie aux étudiants du monde entier de venir en France. Il est à préciser qu'elle a été rendue possible grâce à des subventions du MESRI et du MEAE et à l'accompagnement de l'agence de communication Hopscotch, et qu'elle émane de focus groups menés notamment avec des alumni.

En effet, elle met en scène, au travers de visuels et de vidéos, 12 d'entre eux — six hommes et six femmes de nationalités et de cursus différents — ayant réalisé leur rêve en France.

À ce jour, 56 lancements de campagne ont déjà eu lieu. Celle-ci semble très bien accueillie et est largement diffusée sur les réseaux sociaux. Par exemple, en France, plus de 50 000 personnes ont été touchées sur Facebook, plus de 45 000 sur YouTube et plus de 30 000 sur Twitter.

Un suivi sera effectué afin de savoir qui la visualise, comment, et quels sont les éléments transformateurs.

Elle devrait durer entre 12 et 18 mois. Plus précisément, après son lancement, des animations seront programmées jusqu'au mois de mai (jeux-concours, diffusion de nouveaux visuels, etc.) et courant 2020 six autres alumni seront sélectionnés grâce à une subvention additionnelle du MEAE, pour refaire de nouveaux portraits, mais dans des directions un peu différentes.

- **La labellisation des établissements**

M. Emmanuel BECQUART fait savoir qu'en un an, 200 établissements se sont déclarés intéressés par la mise en place du label « Bienvenue en France » et 172 ont concrétisé leur intérêt par la signature d'une lettre d'engagement. 86 d'entre eux ont déposé leur candidature.

À ce jour, 57 établissements ont été labellisés (dont 7 ont reçu trois étoiles, 44 deux étoiles et 6 une étoile) et trois commissions se sont tenues. Il est à noter que sur ces 57 établissements labellisés, il y a 29 universités et ComUE, 14 écoles d'ingénieurs, 11 écoles de commerce, deux écoles d'art et un institut catholique.

Depuis un an, les établissements ont utilisé cet outil pour travailler en interne et en transversalité sur l'amélioration des conditions d'accueil, et pour développer les relations avec des partenaires locaux. Le label est à la fois un outil d'auto-évaluation permettant l'amélioration de dispositifs et le développement de partenariats, mais également un outil de promotion et d'attractivité.

Par ailleurs, il est à rappeler que le label est octroyé pour quatre ans, mais un établissement peut voir évoluer son niveau de labellisation à deux moments précis :

- soit un an après l'octroi de celle-ci, lors de la visite des experts issus des établissements d'enseignement supérieur ;
- soit dans les quatre ans, l'établissement ayant la possibilité de solliciter une réévaluation de son niveau.

À titre informatif, le label a un coût annuel incluant les visites d'experts et la nouvelle étude du dossier de candidature.

L'octroi du label est décidé par une commission indépendante à laquelle participent les conférences d'établissements (CPU, CDEFI et CGE), la CTI, le HCERES et Campus France. Ce dernier est par ailleurs suivi par un comité de pilotage de la DGESIP, celle-ci étant à l'origine de la création du label.

Mme Marina RIBALS regrette que les services mis en place par les établissements soient souvent réservés aux étudiants en mobilité encadrée et ne soient pas accessibles à tous les étudiants internationaux.

M. Adrien LIENARD interroge sur les efforts de mutualisation et partages d'expérience entre établissements et sur la place de l'accompagnement extra-universitaire (aspect social, démarches administratives, etc.) dans la validation des critères.

M. Emmanuel BECQUART confirme que l'accompagnement extra-universitaire fait partie intégrante du label. L'échange d'expérience est également une pratique qui existe entre établissements.

- **Bilan des actions mises en place à la rentrée 2019 par les établissements d'enseignement supérieur dans le cadre de la stratégie Bienvenue en France**

Mme France THERY fait savoir que le MESRI a attribué 10 millions d'euros en fonds d'amorçage aux fins d'améliorer l'accueil des étudiants internationaux dans les universités.

Ce dernier a été divisé en deux enveloppes ; l'une destinée à financer les bureaux d'accueil et l'autre au financement des projets sélectionnés dans le cadre d'un appel à projets.

Bureaux d'accueil

5 millions d'euros ont été attribués pour approfondir les actions mises en place au sein de ces derniers. Ils ont été répartis en fonction du nombre d'étudiants extracommunautaires en mobilité internationale en 2016 et 2017.

106 établissements ont reçu une subvention allant de 10 000 à 120 000 euros servant majoritairement à soutenir des événements existants (welcome days, sorties culturelles, etc.) À titre d'exemple, l'Université de Lille a mis en place une plateforme multilingue facilitant, en amont, les démarches générales (CAF, soutiens en logement, etc.), les Universités Paris Descartes et Paris Diderot ont mis en place un rallye de découverte et l'Université de La

Rochelle a installé un bureau d'accueil dans la gare afin d'offrir un accueil individuel personnalisé aux étudiants primo-arrivants.

Appel à projets « Bienvenue en France »

Il est fondé sur trois axes :

- Le parrainage par les pairs ;
- Les cours de FLE ;
- L'offre en langues étrangères.

En 2019, 178 projets ont été présentés et 152 subventionnés. Au final, ce sont les projets relatifs aux cours de FLE qui ont reçu le plus de financements, mais globalement environ 30 % de l'enveloppe ont été octroyés à chacun des axes retenus.

Le parrainage par les pairs

Avec une enveloppe d'environ 1,3 million d'euros, il s'agit de soutenir les initiatives étudiantes et les initiatives d'associations, mais aussi de professionnaliser l'accueil à travers un parrainage par les pairs. À titre d'exemple, la Casa de Babel à l'Université de La Réunion a organisé des ateliers de conversation en langues étrangères animés par des étudiants internationaux qui, en contrepartie, peuvent bénéficier de crédits ECTS. Ces ateliers visent à améliorer le niveau de langues étrangères des Réunionnais francophones.

L'Université de Rennes 2 a mis en place un accompagnement et parrainage, en amont de la rentrée, par des étudiants, à l'aide de chats et d'échanges par Skype. Elle a également organisé des *escape games* pour faire découvrir la ville de Rennes aux étudiants internationaux.

Les cours de FLE

Avec une enveloppe de plus de 2 millions d'euros, le but de ces projets est de soutenir la réussite des étudiants en les aidant dans l'apprentissage du français. Elle a par exemple permis à l'Université de Lille de mettre en place un cours de FLE gratuit sur la plateforme France université numérique.

L'offre en langues étrangères

Elle cible les administratifs ou des associations. L'idée est de favoriser l'accueil multilingue dans les établissements en offrant des cours de langues au personnel administratif ainsi que du soutien aux personnels enseignants-chercheurs. Parmi les initiatives intéressantes, il est à noter celle de l'INSA de Rouen, qui a mis en place des journées de formation obligatoires à l'interculturalité pour le personnel administratif afin de favoriser la compréhension des sensibilités des uns et des autres.

A ce jour, tous les fonds n'ont pas encore été utilisés et un nouveau bilan sera établi en juin 2020 afin de s'assurer que ces derniers ont bien été utilisés selon les axes initialement prévus.

Mme France THERY signale enfin que les étudiants internationaux peuvent bénéficier des recettes de la contribution de vie étudiante et de campus, celle-ci étant notamment destinée à leur accueil.

M. Adrien LIENARD appelle à la vigilance sur l'utilisation des crédits CVEC par les associations étudiantes et rappelle les disparités territoriales existant au niveau des structures associatives ainsi que leurs priorités divergentes.

Mme Marine RIBALS s'étonne que le Français Langue Étrangère soit considéré comme un projet et non pas comme une mission de service public et s'interroge sur la pérennité des projets de FLE subventionnés par des financements ponctuels ou réalisés par des associations au travers des financements de CVEC.

M. Paul MAYAUX considère que le logement, primordial dans l'accueil des étudiants extracommunautaires, devrait être une priorité budgétaire.

2- ACTUALITÉS RELATIVES AUX TITRES DE SÉJOUR

Au préalable, **Mme Isabelle BUREL** rappelle que, dans le cadre du plan d'attractivité des étudiants internationaux, le ministère de l'Intérieur s'est mobilisé avec le MESRI, Campus France et le MEAE, sur deux axes forts :

- Faciliter les démarches d'obtention des visas en diffusant à l'ensemble des postes une note diplomatique conjointe rappelant l'enjeu d'attractivité en faveur des étudiants internationaux et apportant plusieurs mesures de simplification et de consignes métiers pour favoriser l'instruction des demandes de visas ;
- Communiquer en amont sur les démarches à effectuer, par la production de fiches et flyers remis par les autorités consulaires aux étudiants qui feront un parcours en France.

A propos des conditions d'accueil en France, des mesures concernant les réseaux des préfectures et la délivrance des titres de séjour ont été mises en place. Une note circulaire a été adressée à l'ensemble des Préfets pour rappeler l'importance d'accueillir les étudiants internationaux dans de bonnes conditions, à favoriser leurs démarches, à favoriser l'accès aux guichets des préfectures ainsi que les délais d'instruction de leurs demandes de titres. L'accent a été également mis sur les guichets uniques ou les guichets dédiés dans les préfectures et pour la première fois, les documents destinés aux étudiants internationaux ont été traduits en anglais.

- **Plateforme de validation des titres de séjour**

L'ouverture d'une plateforme de validation des VLS/TS le 18 février dernier constitue une action extrêmement structurante.

Auparavant, un étudiant arrivant en France devait valider son visa dans les trois mois suivant son arrivée en se rendant à l'OFII. Désormais, une simple connexion sur un site de validation de visas permet de délivrer une attestation de validation à l'étudiant. Cette mécanique a beaucoup

de succès, car elle réduit le temps consacré aux démarches administratives ainsi que le délai d'obtention de l'attestation. À titre informatif, depuis l'ouverture du site, plus de 119 000 VLS-TS ont été validés en ligne dont près de 70 000 concernent des étudiants.

En ce qui concerne les mesures structurelles, l'année 2019 a été l'occasion de mettre en œuvre un certain nombre de mesures réglementaires. La carte de séjour temporaire « Recherche d'emploi » a notamment été mise en place. Elle remplace l'autorisation provisoire de séjour (APS) de six mois et permet de structurer, de façon plus longue, le parcours des étudiants et de leur apporter une certaine visibilité quant à la capacité qu'ils ont à rester en France et de s'inscrire dans une démarche d'accès au marché de l'emploi.

- **Passeport « Talents »**

En application de la loi du 7 mars 2016, deux mesures structurantes ont vu le jour à la fin de cette même année :

- Mise en place des cartes de séjour pluriannuelles permettant à l'étudiant, à l'issue de son VLS/TS, d'obtenir un titre de séjour englobant toute la durée du cursus universitaire poursuivi ;
- Création du dispositif « Passeport Talents » incluant le « Passeport Talents Chercheurs ». Ce dispositif a trouvé son public, car 4 000 « Passeport Talents Chercheurs » ont été délivrés en premier titre en 2017 et plus de 4 600 ont été délivrés en 2018.

À titre informatif, l'immigration étudiante est aujourd'hui le deuxième motif d'immigration légale en France. En 2018, 255 000 premiers titres de séjour ont été délivrés, dont 83 000 titres étudiants. En somme, près du tiers de l'immigration légale en France est une immigration étudiante, prouvant que la France dispose d'une dynamique et d'une attractivité suffisamment fortes.

En conclusion, la France bénéficie de nombreux leviers et a su identifier les enjeux relatifs à la communication à destination des étudiants et à la mobilisation des services qui les prennent en charge.

3- BILAN DE LA CAMPAGNE D'AFFILIATION DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX À LA SÉCURITÉ SOCIALE

Mme Karine MOUCHELIN précise qu'il s'agit plus d'un point d'attention que d'un bilan, l'affiliation à la Sécurité sociale n'étant plus automatique pour les étudiants internationaux depuis 2018.

Le nombre d'inscriptions et d'affiliations sur le site de l'Assurance Maladie a considérablement augmenté en 2019 (62 000 inscriptions ont été enregistrées sur la plate-forme en 2019 contre 46 000 en 2018).

Néanmoins, certains étudiants internationaux ne parviennent toujours pas à télécharger leur attestation de droits. Ils peuvent toutefois recevoir des soins, mais doivent faire une démarche supplémentaire en cas d'hospitalisation. Quoi qu'il en soit, l'Assurance Maladie travaille sur ce sujet, le délai d'édition devrait disparaître en 2020 et les cartes devraient être éditées dans la foulée.

Il est à noter qu'à partir de 2020, les dossiers des étudiants étrangers seront traités dans les différentes caisses des lieux de résidence, et non plus à celle de Poitiers, comme jusqu'alors.

M. Adrien LIENARD souhaite connaître le nombre d'étudiants ne bénéficiant pas de couverture santé pour la rentrée 2019 ; cette donnée n'est pas disponible.

La séance est levée.